Informations de base

2007/2179(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour l'Allemagne et la France (La Réunion) à la suite respectivement d'une violente tempête en janvier et un cyclone tropical en février 2007 **Subject** 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité **Zone géographique** Allemagne RF France Réunion	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE-DE)	20/09/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/09/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0526	Résumé
24/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2007	Vote en commission		Résumé
16/10/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0393/2007	
24/10/2007	Décision du Parlement	T6-0457/2007	Résumé

24/10/2007	Fin de la procédure au Parlement		
21/12/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2179(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/53176

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0393/2007	16/10/2007	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0457/2007	24/10/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2007)0526	13/09/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2007/1530
JO L 337 21.12.2007, p. 0001 Résumé

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour l'Allemagne et la France (La Réunion) à la suite respectivement d'une violente tempête en janvier et un cyclone tropical en février 2007

2007/2179(ACI) - 24/10/2007 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour aider l'Allemagne et la France (La Réunion), touchées par de violentes tempêtes en 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision n° 1530/2007/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base des demandes à bénéficier d'une aide du Fonds introduites par l'Allemagne et la France (La Réunion), touchées respectivement par une violente tempête et un cyclone tropical, les estimations des dommages se sont élevées à 4,687 milliards EUR pour Allemagne et à 211,6 millions EUR pour l'Île de La Réunion (soit au total quelque 4,9 milliards EUR).

Après examen de ces demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, il est décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **172.195.985 EUR** en crédits d'engagement et de paiement.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2007 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir BUD/2007/2178).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour l'Allemagne et la France (La Réunion) à la suite respectivement d'une violente tempête en janvier et un cyclone tropical en février 2007

2007/2179(ACI) - 13/09/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider l'Allemagne et la France (La Réunion), touchées par de violentes tempêtes en 2007.

ACTE PROPOSÉ : Accord interinstitutionnel.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil (se reporter à la fiche de procédure CNS/2002/0228).

Sur la base des demandes d'intervention du Fonds présentées par l'Allemagne et la France (Île de La Réunion), respectivement touchées par une violente tempête en janvier 2007 et un cyclone tropical en février 2007, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes :

- Allemagne, tempête Kyrill : 4.687.300.000 EUR ;
- France/La Réunion, cyclone Gamède : 211.600.000 EUR ;
- Total dommages : 4.898.900.000 EUR.

Après examen de ces demandes, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de **172.195.985 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR) afin d'inscrire dans le budget 2007 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, ventilés par pays bénéficiaire, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006.

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour l'Allemagne et la France (La Réunion) à la suite respectivement d'une violente tempête en janvier et un cyclone tropical en février 2007

2007/2179(ACI) - 24/10/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et approuve la proposition de décision visant à mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union afin de venir en aide à l'Allemagne et à la France touchées par de violentes tempêtes en 2007.

Le montant ainsi mobilisé via le Fonds de solidarité est fixé à **172.195.985 EUR** en crédits d'engagement et de paiement. Un budget rectificatif (BR 6 /2007) est adopté en parallèle afin d'inscrire ce montant au budget 2007, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel (voir BUD/2007 /2178).